

**Bureau de la métropole du 29 septembre 2017**

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS**

Date de convocation  
15 septembre 2017

Conseillers en exercice  
39

**Président : M. François CUILLANDRE**

Le Bureau de Brest métropole s'est réuni le vendredi 29 septembre 2017 à 10 heures, sous la Présidence de M. François CUILLANDRE , Président.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. F. CUILLANDRE , Président, M. A. MASSON, M. Y. NEDELEC, Mme B. ABIVEN, M. M. GOURTAY, M. T. FAYRET, M. J-L. POLARD, M. P. OGOR, M. F. GROSJEAN, M. E. GUELLEC, Mme F. BONNARD-LE FLOC'H, M D. CAP, M. M. COATANEA, Mme R. FILIPE, M. A. GOURVIL, M. F. JACOB, Mme I. MELSCOET, M. R. PICHON, Mme T. QUIGUER, Vice-Présidents.

Mme C. BRUBAN, Mme N. CHALINE, Mme N. COLLOVATI, M. D. FERELLOC, Mme P. HENAFF, M. R. JESTIN, Mme S. JESTIN, Mme B. MALGORN, Mme M-A. RIOT, M. B. RIOUAL, Conseillers.

M. S. ROUDAUT , Vice-Présidents.

M. B. SIFANTUS, Conseillers.

Mme G. ABILY, Conseillère déléguée.

**ABSENT(S) EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. P. KARLESKIND, Vice-Présidents.

Mme I. GUERIN, M. R. HERVE, M. R. SALAMI, M. R. SARRABEZOLLES, Conseillers.

M. P. APPERE, M. F. PELLICANO, Conseillers délégués.

**B 2017-09-249 POLITIQUE DE LA VILLE**

**SATO Relais - Abrogation et remplacement de la délibération 2017-05-124 du Bureau de la métropole du 12 mai 2017. Approbation d'un projet de convention financière 2017 entre Brest métropole et l'association SATO Relais pour la mise en oeuvre du dispositif ICEO.**

La rapporteure, Mme Isabelle MELSCOET  
donne lecture du rapport suivant

**POLITIQUE DE LA VILLE – SATO Relais - Abrogation et remplacement de la délibération 2017-05-124 du Bureau de la métropole du 12 mai 2017. Approbation d'un projet de convention financière 2017 entre Brest métropole et l'association SATO Relais pour la mise en oeuvre du dispositif ICEO.**

### **EXPOSE DES MOTIFS**

Le renforcement des actions d'insertion et d'accès à l'emploi sur les quartiers « politique de la ville » (QPV) est une orientation majeure réaffirmée dans les nouvelles orientations du Contrat de Ville signé en 2015. L'action « I.C.E.O. – Informer Accompagner vers l'Emploi », mis en œuvre par le S.A.T.O. Relais et soutenue par le Contrat de Ville depuis sa création, correspond à l'objectif de renforcement de la médiation vers l'emploi des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

#### **Ce projet constitue :**

- ⇒ Un service à la population en termes d'écoute, de connaissance, de remédiation vers l'emploi, ciblé particulièrement sur les populations les plus éloignées de l'emploi, demandeurs d'emploi de longue durée, ou sans qualification ou rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi et à la qualification.
- ⇒ Un relais des acteurs de l'insertion au plus près des quartiers et de leurs habitants, un point d'appui pour la territorialisation de leurs actions.
- ⇒ Une aide à l'impulsion de nouveaux supports d'insertion locale, en lien avec tous les acteurs concernés.

Des évolutions récentes des objectifs quantitatifs du public cible, validées par les partenaires du projet, nécessitent de modifier la convention financière proposée au bureau du 12 mai. Cette nouvelle convention précise également les raisons du versement de la contribution exceptionnelle visant l'équilibre de l'action 2015.

Les territoires d'intervention sont les sept quartiers « politique de la ville » (QPV), de la ville de Brest dont principalement Pontanezen, Keredern, Kerourien et Bellevue, où une relation directe avec la population est établie. Ces territoires ne sont toutefois pas exclusifs.

## **Le contenu du projet :**

### **1- Permanence dans les quartiers :**

- Permettre l'accueil de proximité pour toute personne souhaitant une information, ayant besoin d'une orientation sur les questions d'insertion sociale et/ou professionnelle
- Présenter ICEO et des modalités d'inscription et d'accompagnement possible

L'action concerne les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville mais pas de manière exclusive. Cet accueil est construit comme un repère pour le public, identifié par une permanence de lieu et de temps. Une permanence est organisée à raison d'une demi-journée d'accueil par quartier.

Un accueil global téléphonique est assuré pour informer le public et les prescripteurs sur les modalités d'intégration du dispositif et pour gérer les prises de rendez-vous.

L'objectif quantitatif de l'accueil est de : 500 personnes accueillies.

### **2- Accompagnement des personnes**

- Appréhender un public éloigné des dispositifs de droit commun et être relais vers les dits organismes.
- Mettre en dynamique les habitants en travaillant à valoriser leurs compétences au sein d'actions de quartier.
- Proposer un accompagnement de proximité sur les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville à Brest.
- Utiliser tous les leviers à disposition :
  - Les outils d'insertion
  - Les ressources du territoire
- Proposer une écoute active des difficultés du public et adapter l'accompagnement en fonction des situations et des demandes.

L'accompagnement se déroule selon deux modalités :

- un accompagnement individuel
- un accompagnement collectif

L'action vise un public en demande d'insertion sociale et/ou professionnelle qui réside majoritairement sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

L'objectif quantitatif de l'accompagnement est de : 140 personnes accompagnées

### **3- Ingénierie à l'animation et au développement des quartiers**

Par une connaissance du public et des quartiers, de leurs besoins et une analyse de l'environnement, ICEO constitue un centre de ressources d'offres de services pour les institutions.

Il permet ainsi de :

- Elaborer et mettre en œuvre des actions innovantes sur les quartiers de la politique de la ville, activités qui deviennent par la suite des supports d'accompagnement
- Assurer une veille sur les ressources, les mutations ou évolutions des territoires et les besoins des habitants
- Accompagner le déploiement de la politique de la ville sur les quartiers
- Etre un relais entre les associations de quartier et les institutions
- Favoriser les décloisonnements entre les différents acteurs de l'insertion
- Favoriser la mixité entre les quartiers et l'ouverture sur le reste de la ville
- Contribuer à mettre en œuvre des actions thématiques pour lutter contre les discriminations ou œuvrer pour la mixité des métiers
- Construire des partenariats et les entretenir.

En lien avec tous les acteurs concernés, ICEO aide à l'impulsion et accompagne de nouveaux supports d'insertion locale et est l'un des acteurs centraux des commissions insertion des quartiers prioritaires. Les chargés de mission ICEO sont donc mobilisés et invités à participer à de l'ingénierie d'action ce qui constitue également du temps de travail non négligeable dans l'intérêt des publics concernés.

Le Groupe Solidarité Emploi, constitué des co-financeurs au titre de la politique de la ville et des institutions de l'emploi (MEFP, Mission Locale, Pôle Emploi), animé par la MEFP du Pays de Brest, est l'instance de réflexion partenariale d'ICEO. Tous ses membres supportent et alimentent l'action suivant les besoins des usagers.

**Le budget prévisionnel d'ICEO en 2017 s'élève à 166 000 €.**

L'action a reçu un avis favorable du Comité exécutif partenarial du Contrat de Ville du 15 mars 2017. Au titre de son propre engagement, et de la convention de mutualisation des crédits de l'Etat qu'elle signe annuellement avec l'Etat pour le financement des actions soutenues par le Contrat de ville, Brest métropole s'engage à verser une subvention de 60 000 € pour l'année 2017, répartie ainsi :

- reversement des 45 000 € de l'Etat
- versement des 15 000 € de Brest métropole

Cette subvention est majorée de 16 000 €, suite à l'avis favorable du même Comité exécutif partenarial. Cette subvention correspond à une contribution exceptionnelle visant l'équilibre de l'action 2015, faisant suite au sous financement constaté du FSE, le contrôle de service fait ayant constaté des inéligibilités de participants avec pour effet la réduction du montant FSE attendu.

Cette subvention est répartie ainsi :

- reversement des 8 000 € de l'Etat
- versement des 8 000 € de Brest métropole

## **DELIBERATION**

En conséquence, il est proposé au Bureau de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver la convention financière 2017, entre Brest métropole et le S.A.T.O. Relais, et d'autoriser le Président ou son représentant à la signer.

### Avis commissions :

Avis de la Commission Attractivité, Développement Economique et Emploi : FAVORABLE A L'UNANIMITE

### Décision du Bureau de la métropole :

ADOPTE A L'UNANIMITE